

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI

N° 4 DS 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale et droits de l'homme

Après avis favorable de la commission des solidarités, et après avoir délibéré, madame Nathalie Angot n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité

Nom de l'association	Montant en euros
Les Amis de Mélane Subvention de fonctionnement	1 200
Côte d'Ivoire Mahibouo Subvention de fonctionnement	300
Santamaria Orlea Subvention de fonctionnement	5 000

Le maire,

Ludovic JOLIVET